

OIL & GAS

APPEL D'OFFRES « ALGERIA BID ROUND 2024 »

Alger, le 9 avril 2025



Points Clés

- L'appel d'offres « Algeria Bid Round 2024 » a été lancé par ALNAFT le 14 octobre 2024 au NAPEC, marquant le premier appel d'offres de ce type depuis 2014 et le premier sous l'égide de la loi sur les hydrocarbures n° 19-13, qui vise à encourager l'investissement à travers un cadre compétitif et flexible.
- Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal du gouvernement algérien, et porte sur les hydrocarbures conventionnels dans des périmètres onshore, principalement situés dans la région du sud-ouest.
- La loi sur les hydrocarbures n° 19-13 introduit de nouvelles formes contractuelles : le contrat de participation, le contrat de partage de production (PSC) et le contrat de service à risque - réintroduisant ainsi le PSC, ayant contribué à d'importantes découvertes dans les années 1990.
- Des opportunités sont disponibles sur plusieurs périmètres, principalement sous forme de PSC, tandis que certains sont proposés en contrats de participation.
- Les étapes clés comprennent le lancement (14 octobre 2024), l'accès à la data room (26 novembre 2024), la soumission des offres (17 juin 2025) et la signature du contrat.

Le 14 octobre 2024, l'Agence Nationale pour la Valorisation des Ressources en Hydrocarbures ("ALNAFT") a lancé l'appel d'offres "Algeria Bid Round 2024" lors du NAPEC, la plus grande conférence et exposition pétrolière et gazière d'Afrique du Nord.

Cet appel d'offres, attendu de longue date, est le premier du pays depuis 2014 et le premier sous l'égide de la nouvelle loi sur les hydrocarbures n° 19-13 du 11 décembre 2019, laquelle introduit un cadre plus compétitif et flexible, conçu pour attirer les investisseurs grâce à des incitations financières et une réglementation plus claire.

Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal du gouvernement algérien, et porte sur les hydrocarbures conventionnels dans des périmètres onshore, principalement situés dans la région du sud-ouest.

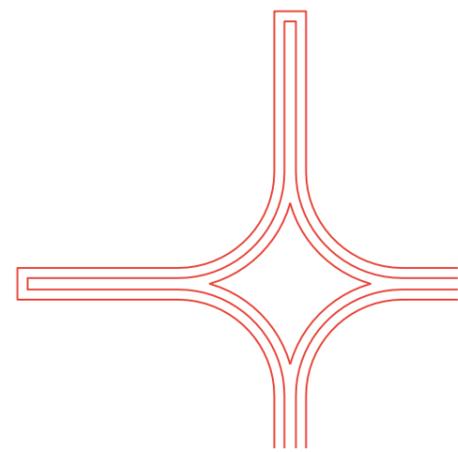
ALNAFT a publié les lignes directrices pour participer à cet appel d'offres (https://www.alnaft.dz/media/file/396/algerai_bid_round_2024_v3_6746db9d2cdf76.01247607.pdf). Vous trouverez ci-après une synthèse:

Opportunités

Les opportunités se présentent sous forme de contrats de partage de production (PSC) et de contrats de participation, une évolution par rapport à l'ancien régime. La loi n°19-13 introduit trois types de contrats : participation, partage de production et service à risque. Elle réintroduit également le modèle PSC, appliqué sous la loi n° 86-14, ayant contribué à d'importantes découvertes dans le bassin de Berkine dans les années 1990.

Le tableau ci-dessous détaille les principaux périmètres disponibles, majoritairement sous contrat PSC, avec deux périmètres proposés sous forme de contrats de participation.

Projet	Superficie(Km2)	Types de contrats
Le Grand M 'Zaid	12 759	PSC
Ahara	17 653,96	PSC
Reggane II	40 827,57	PSC
Zerafa II	38 697,73	PSC
Toual	6 424,02	Contrat de participation
Guern El Guessa II	36 374	Contrat de participation



Principales étapes de l'appel d'offres

- **14 octobre 2024** : Lancement par ALNAFT de l'appel d'offres "Algeria Bid Round 2024".
- **7 novembre 2024** : Présentation des modalités d'accès au dossier d'appel d'offres et à la data room.
- **26 novembre 2024** : Ouverture de l'accès à la documentation d'appel d'offres et à la data room, et ouverture des sessions de clarification.
- **17 juin 2025** : Soumission, ouverture et évaluation des offres. Attribution.
- Signature des contrats.

Conditions préalables à la procédure d'appel d'offres

Les conditions préalables à la procédure d'appel d'offres sont les suivantes :

- la signature d'un accord de confidentialité (le modèle est disponible sur le site web d'ALNAFT) ;
- l'obtention de l'autorisation d'accès d'ALNAFT ;
- la préqualification des candidats par ALNAFT (y compris ceux qui détiennent une attestation de préqualification valide et ceux dont la demande de préqualification est en cours d'examen par ALNAFT) ;
- le paiement des droits d'accès aux documents de l'appel d'offres et à l'usage de la data room ;
- l'acquisition de la documentation d'appel d'offres.

Documentation d'appel d'offres

Pour chaque périmètre, la documentation d'appel d'offres comprend :

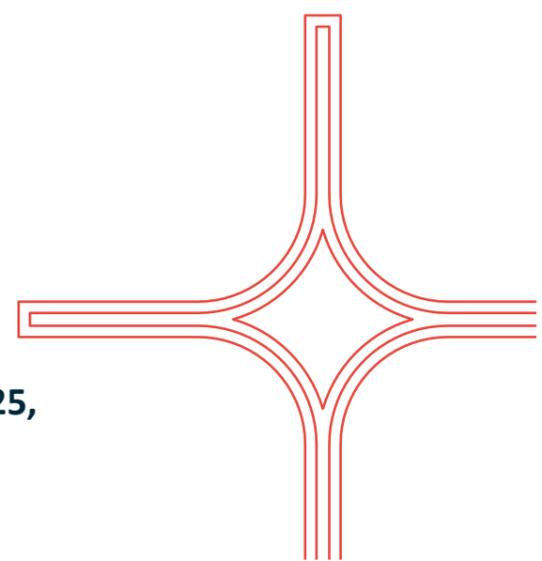
- la lettre de soumission ;
- le projet d'acte d'attribution (qui est un acte administratif par lequel ALNAFT accorde aux parties contractantes le droit d'exercer des activités d'exploration et/ou de production dans un périmètre défini) ;
- le projet de contrat d'hydrocarbures ;
- les modèles d'offre technique et d'offre technico-financière ;
- les données techniques ; et
- la matrice d'évaluation et la notation.

Dossier d'appel d'offres

Les offres doivent comprendre les documents suivants :

- la lettre de soumission, paraphée et signée, ainsi que la procuration du signataire ;
- l'offre technique ou technico-financière, conforme au modèle fourni ;
- le projet de contrat d'hydrocarbures et ses annexes, paraphés à chaque page ;
- le projet d'accord d'exploitation, paraphé à chaque page ;
- l'attestation de préqualification du soumissionnaire délivrée par ALNAFT ;
- le certificat d'accès à la documentation d'appel d'offres délivré par ALNAFT.

Les offres doivent être déposées auprès du comité d'appel d'offres d'ALNAFT, le **17 juin 2025**, dans une enveloppe doublement scellée.



Critères d'évaluation des offres

Les offres sont évaluées sur la base de critères techniques pour les périmètres TOUAL et GUERNE EL GESSA, tandis que des critères à la fois techniques et financiers s'appliquent aux périmètres GRAND M'ZAID, AHARA, REGGANE II et ZERFA II. Les critères techniques sont définis pour chaque périmètre en fonction de la nature de l'investissement requis, qui comprend : les activités d'exploration, les activités de développement et l'optimisation de la production.

L'évaluation de l'offre financière est déterminée par le taux de participation du soumissionnaire au financement des opérations amont et s'applique exclusivement aux PSCs. Pour les contrats de participation, le taux de participation du soumissionnaire au financement des opérations amont est déterminé et spécifié dans le projet de contrat.

Processus de conclusion

- **Soumission des offres** : Les offres doivent être déposées auprès du comité d'appel d'offres mise en place par ALNAFT le **17 juin 2025**.
- **Ouverture des offres** : Les offres seront ouvertes publiquement par le comité d'appel d'offres à Alger le **17 juin 2025**.
- **Sélection des offres** : Après avoir ouvert les offres, les avoir lues et évaluées sur la base de la matrice d'évaluation spécifiée dans la documentation d'appel d'offres, le comité annonce les résultats de l'appel d'offres et déclare l'offre gagnante pour chaque périmètre.
- **Signature du contrat d'hydrocarbures** : Délivrance de l'acte d'attribution et signature du contrat d'hydrocarbures pour chaque périmètre. La garantie société mère devra être fournie. Le contrat d'hydrocarbures est approuvé par un décret pris en Conseil des ministres, et le contrat entre en vigueur lorsque ce décret est publié au Journal officiel.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'une assistance juridique concernant cet appel d'offres, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons ravis de vous assister.

CONTACT:



Rym Loucif
AVOCATE ASSOCIÉE
LOUCIF+CO

19, Rue des Pins,
16035 Hydra, Alger, Algérie
Email : rloucif@loucif-law.com
T. (Alger) : + 213 5 52 58 28 93
T. (Alger) : + 213 7 70 07 21 16
T. (Paris) : + 33 6 29 27 13 34
www.loucif-law.com

